

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

**Arrêté du 15 juin 2026**

**portant délégation de signature de la directrice interrégionale par intérim de la protection judiciaire de la jeunesse de l'interrégion Grand Ouest**

NOR : JUSF2616541A

**La directrice interrégionale par intérim de la protection judiciaire de la jeunesse de l'interrégion Grand Ouest,**

Vu le code de la justice pénale des mineurs ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application des dispositions de l'article L. 352-4 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-534 du 24 mai 2005 modifié portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 modifié relatif à la déconcentration de certains actes de recrutement et de gestion des personnels relevant de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2019 portant nomination de Madame Sophie du MESNIL-ADELEE directrice interrégionale adjointe à la direction interrégionale Grand Ouest ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2020 portant nomination de Monsieur Guillaume DESCHAMPS, directeur des missions éducatives à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2021 portant nomination de Madame Barbara SOREL, directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse de Seine-Maritime-Eure ;

Vu l'arrêté du 15 mai 2023 portant nomination de Madame Stéphanic MULLIER, directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse Ille-et-Vilaine - Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté du 5 juin 2023 portant nomination de Madame Patricia GERGAUD (ROYER), directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Finistère-Morbihan ;

Vu l'arrêté du 24 août 2023 portant nomination de Madame Anne-Laure MINERY, directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse du Finistère-Morbihan ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2023 portant nomination de Madame Manon FAUCHEUX, conseillère juridique en ressources humaines à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2024 portant nomination de Monsieur Laurent PINLOCHE, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Seine-Maritime-Eure ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2024 portant nomination de Madame Mélanie LECLERC (PLUSQUELLEC), responsable de la gestion administrative et financière à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2024 portant nomination de Madame Mélanie ROQUES, directrice des ressources humaines à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest ;

Vu l'arrêté du 21 février 2025 portant nomination de Monsieur Thierry CARPENTIER, directeur territorial Calvados-Manche-Orne ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2025 portant nomination de Madame Cécile LHERAULT, directrice territoriale adjointe Calvados-Manche-Orne ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2025 portant nomination de Monsieur Mathieu HEDIER-SIKSIK, responsable de la gestion des parcours et des compétences à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest ;

Vu l'arrêté du 13 août 2025 portant nomination de Madame Vanessa GOUSSE, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Ille-et-Vilaine - Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2025 portant nomination de Monsieur Benoît HERVOUET, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse du Maine-et-Loire- Sarthe- Mayenne ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2025 portant nomination de Monsieur Fabrice DROUELLE, directeur territorial adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse de Loire-Atlantique – Vendée ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2025 portant nomination Madame Soizick MASSE-POLLET, directrice de l'évaluation et de la programmation des affaires financières à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2025 portant nomination de Madame Marie-Laure TENAUD, directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse du Maine-et-Loire- Sarthe- Mayenne ;

Vu l'arrêté du 16 février 2026 portant nomination de Madame Christelle EVELINGER sur un emploi de directrice auprès du directeur de la protection judiciaire de la jeunesse chargée des fonctions de directrice interrégionale Grand-Ouest, emploi de directeur fonctionnel du 1er groupe ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2026 portant intérim à un emploi de direction du ministère de la justice et désignant Madame Christelle EVELINGER, directrice auprès du directeur de la protection judiciaire de la jeunesse chargée des fonctions de directrice interrégionale Grand Ouest ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2026 portant nomination de Madame Béatrice FONLUPT directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Loire-Atlantique – Vendée, emploi de direction de groupe V du ministère de la justice ;

Vu le contrat du 1<sup>er</sup> septembre 2024 portant engagement de Madame Nina RICHARD, chargée de mission en ressources humaines à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest,

## **Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à :

- Madame Sophie du MESNIL-ADELEE, directrice interrégionale adjointe ;
- Madame Mélanie ROQUES, directrice des ressources humaines ;
- Madame Mélanie PLUSQUELLEC, responsable de la gestion administrative et financière ;
- Monsieur Mathieu HEDIER-SIKSIK, responsable de la gestion des parcours et des compétences ;
- Madame Manon FAUCHEUX, conseillère juridique en ressources humaines ;
- Madame Nina RICHARD, chargée de mission en ressources humaines,

à l'effet de signer au nom de la directrice interrégionale, dans la limite de leurs attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs aux actes de gestion énumérés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 26 juillet 2018 modifié susvisé.

### **Article 2**

Délégation est donnée à :

- Monsieur Guillaume DESCHAMPS, directeur des missions éducatives à la DIR ;
- Madame Soizick MASSE-POLLET, directrice de l'évaluation et de la programmation des affaires financières à la DIR ;
- Madame Patricia ROYER, directrice territoriale du Finistère-Morbihan ;
- Madame Anne-Laure MINERY, directrice territoriale adjointe du Finistère- Morbihan ;
- Madame Vanessa GOUSSE, directrice territoriale Ille-et-Vilaine – Côtes d'Armor ;
- Madame Stéphanie MULLIER, directrice territoriale adjointe Ille-et-Vilaine – Côtes d'Armor ;
- Monsieur Thierry CARPENTIER, directeur territorial Calvados-Manche-Orne ;
- Madame Cécile LHERAULT, directrice territoriale adjointe Calvados-Manche-Orne ;
- Madame Béatrice FONLUPT, directrice territoriale Loire-Atlantique-Vendée ;
- Monsieur Fabrice DROUELLE, directeur territorial adjoint Loire-Atlantique-Vendée ;
- Monsieur Laurent PINLOCHE, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Seine-Maritime-Eure ;
- Madame Barbara SOREL, directrice territoriale adjointe Seine Maritime – Eure ;
- Monsieur Benoît HERVOUET, directeur territorial Maine-et-Loire-Sarthe- Mayenne ;
- Madame Marie-Laure TENAUD, directrice territoriale adjointe Maine-et-Loire-Sarthe-Mayenne,

À l'effet de signer au nom de la directrice interrégionale, dans la limite de leurs attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs à :

1° Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires :

- L'octroi des congés annuels ;
- Les autorisations d'absence. Les autorisations d'absence accordées au titre du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique

sont à distinguer des décharges d'activité de service accordées au titre de l'article 16-VI du même décret.

2° Pour les agents contractuels :

- L'octroi des congés annuels ;
- Les autorisations d'absence.

### **Article 3**

L'arrêté du 2 avril 2026 portant délégation de signature de la directrice interrégionale par intérim de la protection judiciaire de la jeunesse de l'interrégion Grand Ouest est abrogé.

### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice et affiché dans les locaux de chacun des services délégataires.

Fait à Rennes, le 15 juin 2026

La directrice interrégionale par intérim de la  
protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest,

Christelle EVELINGER

